FNEC FP

COMPTE RENDU DE L'ENTREVUE

FNEC FP FO - INSPECTEUR D'ACADEMIE

Lundi 18 décembre

Présents pour FO:

Romain Touron, pour le SNFOLC (enseignants du 2nd degré) Maryline Choquet, commission AESH du SNUDIFO Bruno Goléo, secrétaire départemental du SNUDI FO (1er degré)

of the desired departmental ad SNODITO (1c) degrey

Christophe Mauranne pour le SPASEENFO (personnels administratifs)

Laurent Berne, secrétaire départemental FNEC FP FO (fédération Education Nationale FO)

L'IA DASEN nous a proposé cette entrevue afin de faire un point sur cette première partie d'année scolaire. Ceci nous a permis d'échanger sur certains dossiers et situations personnelles tout en rappelant nos positions.

CARTE SCOLAIRE =

- 1^{er} DEGRE -

Avec 2500 postes à supprimer nationalement dans l'Education Nationale, la carte scolaire s'annonce terrible en Haute-Loire. Bien que nous ne disposions pas encore de la dotation pour notre département, nous rappelons que la situation des remplacements est critique aujourd'hui ainsi que celle des RASED et des UPE2A.

REMPLISSEZ L'ENQUETE CARTE SCOLAIRE EN CLIQUANT SUR CE LIEN :

https://forms.gle/vPeTPB53e1quDjpJ9

Instances carte scolaire

L'IA nous indique sur le « CSA carte scolaire » aura lieu le jeudi 1er février.

Commentaires FO: Nous rappelons à l'IA que nous n'accepterons pas que, avant les instances, les IEN exercent une pression sur les équipes pédagogiques pour des regroupements ou autres en s'appuyant sur des prévisions basses. Nous n'accepterons pas non plus que des mesures de cartes scolaires soient évoquées auprès des équipes avant l'instance.

Regroupements et TER

L'IA nous indique qu'un projet de « Territoire Educatif Rural » est amorcé dans le bassin versant du collège du Chambon/Lignon. Celui-ci ne devrait pas se faire sur la même organisation que celui de Paulhaguet. Il attend l'analyse des « acteurs du terrain » pour définir sa mise en œuvre.

Commentaires FO: La mise en place des TER n'est rien d'autre qu'un processus de territorialisation de l'Ecole articulé autour de financements spécifiques. Nous signifions notre opposition à cette déréglementation au profit d'une gestion locale qui déstabilise les écoles rurales. Nous rappelons que la mise en œuvre du TER de Paulhaguet s'est fait sans prise en compte des avis des personnels et des parents d'élèves avec des dysfonctionnements apparus dès la rentrée scolaire.

Le syndicat suivra ce projet et soutiendra les collègues qui s'y opposeront.

Enfin nous rappelons que notre département de part sa configuration rurale et par la forte concurrence exercée par les écoles privées a tout à perdre avec la mise en place de regroupement à tout va : fermetures d'écoles, augmentation du temps de trajet pour les élèves, désertification des zones rurales...



Nous avons mis en avant les sureffectifs (30-31 élèves) de classe dans certains collèges, situations sur lesquelles nous étions intervenus lors des instances précédentes (Lafayette, Saint-Didier-en-Velay, Tence, Brioude...) et avons demandé à l'administration de prendre en considération ces situations et offrir de meilleurs conditions, d'abord par une baisse des effectifs par classe, pour la prochaine carte scolaire. Nous avons notamment fait part de la suppression d'une classe de 6ème en fin d'année dernière qui a été décidée sans qu'une instance des représentants syndicaux ne soit convoquée

- Collège de Brioude : suivi du dossier qu'on avait abordé lors de la 1^{ère} audience avec l'IA, nous demandons la garantie de l'ouverture d'une 4^{ème} classe et de 5^{ème} à la rentrée de septembre 2024

- Collège Lafayette du Puy :

Ce collège a rencontré de grandes difficultés suite à de nombreux incidents (en un peu plus d'un an, une douzaine de fiches SST et 5 demandes de protection fonctionnelle) et une fuite d'élèves : plus que 2 classes de 6^{ème} à la rentrée 2023 avec au départ 51 élèves. Les problèmes de gestion de classe sont nettement plus gérable avec des effectifs plus légers en classe. Nous demandons un suivi attentif et bienveillant de la situation du collège Lafayette, avec par exemple 3 classes de 5^{ème} à la rentrée 2024.

UPE2A:

- Cité scolaire de Brioude :

Concernant les élèves allophones, aucun de prof de Français Langue Etrangère, des heures ont été données mais réalisées par des enseignants non spécialisés.

Nous demandons l'ouverture d'une UPE2A à la cité scolaire de Brioude.

- Collège Lafayette du Puy :

Le nombre d'élèves allophones arrivant au collège Lafayette ne cesse d'augmenter. Actuellement, les effectifs sont de **9 élèves** soit plus des effectifs d'une ½ UPE2A (15 élèves maxi pour une UPE2A complète).

Nous demandons l'ouverture d'une UPE2A complète avec les 21h réglementaires (actuellement il n'y a une dotation que de 10.5h qui ne permet pas l'enseignement intensif du français de 12h hebdomadaires).

EVALUATIONS D'ECOLES

Nous rappelons que dans plusieurs écoles de Haute-Loire comme dans de nombreux départements les personnels se mobilisent, avec le SNUDI-FO, pour refuser de participer et demander l'abandon de ce dispositif qui, avec l'autoévaluation et l'évaluation externe, constitue une offensive sans précédent contre le fonctionnement de l'Ecole et le statut des personnels. Nous rappelons que le 13 décembre, lors d'une réunion au ministère avec les organisations syndicales, les représentants du ministre ont été incapables de fournir un texte indiquant l'obligation de participer à celles-ci.... car IL N'Y EN A PAS! L'IA a indiqué que les évaluations pourraient se tenir sans les équipes enseignantes!

Ainsi, nous avons demandé à l'IA de respecter le choix des collègues qui refuseraient de participer à ces évaluations en prenant note de leur refus sans les relancer à de multiples reprises comme ce fut le cas cette année.

SUIVI DES SITUATIONS EVOQUEES EN FORMATION SPECIALISEE

Lors de la dernière formation spécialisée, de nombreux registres de santé et de sécurité au travail étaient liés à la problématique de l'inclusion scolaire systématique et aux attaques contre l'enseignement spécialisé, les structures spécialisées et les AESH. Peu de réponse nous avaient été apportées. C'est pourquoi, nous avons demandé à l'IA si des mesures avaient été prises

depuis pour certaines situations. Parmi les situations évoquées :

Mazet St Voy: Violences verbales et physiques quotidiennes d'un élève. Nous demandons une aide humaine rapide. L'administration indique que beaucoup d'accompagnement ont été mis en place, que tout cela est en train de s'articuler et qu'une nouvelle réunion pour faire le point aura lieu le 19 janvier

<u>Langeac</u>: Elève inclue en ULIS mais incapable de suivre les enseignements. L'EMAS a été saisi et une rencontre rapide est prévue avec le directeur de l'ITEP.

Ces situations illustrent parfaitement les ravages de l'école inclusive systématique et forcée: disparition de structures spécialisées, solutions proposées par l'administration qui ne peuvent pas nous satisfaire. Avec l'acte 2 de l'Ecole inclusive tel que le prévoit

Macron, ces situations seront de plus en plus fréquentes. C'est pourquoi il est essentiel de participer à la mobilisation nationale du jeudi 25 janvier, à Paris, contre l'acte 2 de l'école inclusive, pour la défense des structures spécialisée et adaptées, pour un statut et un vrai salaire pour les AESH.

LIEN INSCRIPTION MONTEE PARIS https://forms.gle/EHs29149RPcKBvS29

Nous notons tout de même que nos interventions ont fait bouger les lignes, ce qui est positif.

<u>Enfin, nous intervenons sur la situation de Blesle</u> pour qu'une jeune collègue qui commence le remplacement de la directrice puisse bénéficier de temps de décharges supplémentaires.

Demande reçue favorablement par l'Inspecteur.



AESH, ARE et PAS

L'acte 2 de l'école inclusive, c'est aussi la mise en place des Accompagnants à la Réussite Educative (ARE), salariés multitâches issues de la fusion des AED et d'AESH, qui effectueraient à la fois de la surveillance, de l'aide aux devoirs, du périscolaire, entre autres, et ne serait plus seulement affectés aux élèves.

—> Pour l'Inspecteur d'Académie, il y aurait un certain progrès, car ces ARE pourront bénéficier d'un temps plein... Nous rappelons la revendication de notre syndicat: 24h pour un temps plein, un statut et un vrai salaire. Personne ne veut de ces ARE! Il est à noter que l'IA n'a pas d'information sur leur mise en œuvre future.

L'acte 2 de l'école inclusive, c'est aussi l'instauration des Pôles d'appui à la Scolarité (PAS) qui auront désormais la responsabilité de définir le quota d'heures des aides humaines. Le recours aux AESH présentés par Macron comme des entraves à l'autonomie des élèves, va être

comme des entraves à l'autonomie des élèves, va être fortement restreint. Nous demandons quand et comment s'effectuera leur mise en œuvre dans notre département.

—> L'IA nous informe que 3 départements français seront « pilotes » l'année prochaine (notre académie n'est pas concernée). La mise en œuvre sur le reste du territoire se déroulera les années suivantes jusqu'en 2027 comme date butoir. Il n'a pas d'autres informations à nous fournir.

LE COMBAT CONTRE L'ACTE 2 DE L'ECOLE INCLUSIVE SE JOUE

DONC MAINTENANT

TOUS A PARIS LE 25 JANVIER

TOUS À PARIS LE 25 JANVIER

(ONTINUONS DE NOUS INS(RIRE ET D'INS(RIRE POUR LA MONTÉE À





LOI 3DS : casse du statut et territorialisation de la gestion des collèges

Nous rappelons à l'IA DASEN notre position face à cette loi adoptée par le parlement en février 2022: les adjoints-gestionnaires devraient dorénavant exercer sous l'autorité fonctionnelle des collectivités territoriales, en continuant d'être sous la tutelle de l'État. C'est une véritable décentralisation de la gestion des personnels (y compris les enseignants) qui s'opère, avec plus de pouvoir aux collectivités locales. La loi prévoit que cette autorité partagée devra être explicitée dans une convention signée entre la collectivité de rattachement et l'établissement. La mise en œuvre dans les collèges de Haute-Loire a commencé au cours de cette année scolaire.

Nous rappelons à l'IA DASEN que:

- Une grande partie des personnels des établissements de Haute-Loire se sont informés et se sont positionnés contre la teneur de la loi, y compris là où la convention a été ratifiée.
- Plusieurs conseils d'administration ont certes voté la convention, mais cela a souvent été fait par méconnaissance de ses enjeux, ce que dénoncent par ailleurs les personnels des établissements concernés.
- Un certain nombre de conseils d'administrations ont refusé la convention. Cependant, nous sommes consternés par le fait que l'administration reconvoque l'instance afin de soumettre à nouveau la convention au vote, remettant ainsi en cause le premier vote.
- Plusieurs « arguments » sont également fortement avancés pour obtenir un vote d'approbation : un vote

contre la convention impliquerait alors une dégradation des conditions d'entretien du collège par la collectivité (retard dans les financements, entretien de l'informatique...), ce que les personnels ne peuvent qu'interpréter comme du chantage.

Face à ce simulacre de démocratie,

l'IA n'a que peu de réponse à donner. Seul argument— qui est loin de nous satisfaire- « faire revoter permettrait d'apporter de nouveaux éléments aux débats.... ». Alors, quand « on vote mal », il faut apporter de nouveaux éléments jusqu'à obtention d'un « bon vote »? Pour Force Ouvrière, c'est non.

Nous remettons alors à l'Inspecteur les 12 motions d'établissement s'opposant à la loi 3DS et à la signature des conventions et nous rappelons la demande qui a été faite par l'ensemble de ces personnels accompagnés par la FNEC FP FO :

LE RECTEUR NE DOIT PAS VALIDER CES CONVENTIONS



CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE:

Notre intervention porte sur 2 points: quel volume d'heures est alloué au département et sur quels critères sont attribués ces congés de formation? L'IA ne connait pas encore l'enveloppe d'heures pour l'année prochaine.

Nous faisons aussi remarquer à l'IA DASEN que la circulaire départementale n°56 omet de préciser qu'un personnel peut demander un congé de formation dans le cadre d'un projet personnel. Nous ajoutons que dans le formulaire de demande est indiqué que l'IEN doit donner son avis et que l'agent doit rédiger une lettre de motivation ce qui n'est pas explicité dans le décret qui prévôt.

En ce qui concerne la nature de la formation, **l'IA nous indique** qu'il pourra faire évoluer la prochaine circulaire en prenant en compte nos remarques. Enfin, par rapport aux critères d'attributions, il serait favorable à un éventuel groupe de travail qu'il convoquerait sur cette question ce que nous notons positivement.

